



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/2003/12
13 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Troisième réunion
Madrid (Espagne), 26-28 novembre 2003
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU
ET PRIORITÉS POUR SES TRAVAUX FUTURS**

Établi par le Centre international d'évaluation de l'eau
avec le concours du secrétariat

1. À la deuxième réunion, les Parties ont approuvé le mandat du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) établi au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/5, annexe V) et sont convenues d'examiner ses activités à la troisième réunion. Le présent document vise à faciliter cet examen et à donner des orientations afin de déterminer les activités futures possibles de l'IWAC.

Projets de décision:

2. La réunion des Parties voudra peut-être:
 - a) Exprimer sa gratitude au Gouvernement des Pays-Bas pour avoir fourni les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement de l'IWAC et remercier les autres Parties, organisations et institutions ayant soutenu les activités du Centre;

- b) Approuver les activités menées depuis l'établissement de l'IWAC (voir l'annexe);
- c) Accepter la proposition concernant les activités de suivi (voir l'annexe), inviter les Parties à préciser davantage leurs contributions et/ou demandes d'assistance, et prier le secrétariat de mettre à jour en conséquence le plan de travail 2004-2006;
- d) Inviter les organisations et institutions qui constituent actuellement le groupe central de l'IWAC à continuer d'agir en tant qu'entités de soutien de l'IWAC et proposer à d'autres organisations et institutions de devenir membres du groupe central;
- e) Inviter le Gouvernement des Pays-Bas et les autres Parties à la Convention à fournir les fonds nécessaires aux futures activités de l'IWAC.

Annexe**ACTIVITÉS DE L'IWAC DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT EN 2000
ET PRIORITÉS POUR SES TRAVAUX FUTURS**Introduction

1. Le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) est le centre de collaboration sur la gestion intégrée des ressources en eau de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Il a été fondé en septembre 2000 au sein de l'Institut néerlandais sur la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées (RIZA). L'IWAC œuvre en faveur de la Convention de la CEE-ONU sur l'eau et de ses Protocoles sur l'eau et la santé, et sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières. L'IWAC est un cadre mixte permettant aux scientifiques et aux responsables politiques de faire face aux nouveaux enjeux concernant la politique relative à l'eau et sa mise en œuvre aux niveaux national, transfrontière et international.

2. En particulier, l'IWAC fournit des avis de spécialistes sur la surveillance, l'évaluation, les technologies de l'information et la participation du public dans le domaine de l'eau. Les rapports de l'IWAC sur l'état des connaissances, ses directives, stages de formation et ateliers, ainsi que ses conseils aux organes conjoints ont ajouté de la valeur aux travaux menés dans le cadre de la Convention.

3. L'IWAC offre un soutien et des connaissances spécialisées aux quatre groupes de travail constitués au titre de la Convention, au Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, ainsi qu'au secrétariat et au bureau de la Convention.

4. L'IWAC met à profit un réseau des principaux services européens de gestion de l'eau. Les représentants des institutions et organisations suivantes qui se réunissent régulièrement en tant que groupe restreint de l'IWAC, en sont un ressort essentiel:

- British Geological Survey;
- Agence pour l'environnement, Royaume-Uni;
- Agence finlandaise pour l'environnement (SYKE);
- Institut néerlandais sur la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées (RIZA), Pays-Bas;
- Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie;
- Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM), Pays-Bas;
- Centre Peipsi pour la coopération transfrontalière, Estonie;
- Institut portugais de l'eau (INAG);
- Institut hydrométéorologique slovaque (SMHI);
- Secrétariat de la Convention de la CEE-ONU sur l'eau.

I. RÉALISATIONS

A. Projets de mise en œuvre

Projets pilotes du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation concernant les cours d'eau et les eaux souterraines

5. L'IWAC a encadré le processus de mise en œuvre des projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières et a organisé trois ateliers ciblés (un atelier sur les besoins en matière d'information en 2000, un atelier de synthèse en 2002 et un atelier sur les recommandations en 2002). Il a établi des rapports de référence, où sont décrits les contenus proposés des projets pilotes sur les cours d'eau, et organisé un atelier d'évaluation en 2003 pour finaliser les projets pilotes et évaluer l'application des directives sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières.

6. La mise en œuvre des directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières, dans laquelle l'IWAC joue un rôle de coordination, a commencé en 2000. À cette fin, l'IWAC a élaboré un programme de travail général concernant la mise en œuvre des directives, programme fondé sur: a) l'expérience et les leçons tirées des études pilotes sur la mise en œuvre des directives sur les cours d'eau; b) la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Association internationale des hydrogéologues (IAH) au titre du projet sur la gestion des ressources des aquifères transfrontaliers à l'échelle internationale (voir www.iah.org/isarm/), projet dénommé ISARM/TARM¹; et c) la Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau².

Stratégies intégrées pour la gestion des eaux transfrontières en bordure de l'Europe (MANTRA-East) – Étude pilote du lac Peipsi et de son bassin de drainage

7. Dans le cadre du projet MANTRA-East, fondé par l'UE (voir www.mantraeast.org), l'IWAC a organisé en coopération avec le Centre Peipsi pour la coopération transfrontalière (Estonie) une réunion des décideurs et responsables estoniens travaillant dans le domaine

¹ Le projet ISARM/TARM a été adopté par la résolution XIV-12 à la quatorzième session du Conseil du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO, tenue à Paris du 5 au 10 juin 2000. Ce programme prévoit une coopération entre les organisations impliquées dans la mise en œuvre des directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières et la mise en place de formations et d'échange de renseignements avec les autres régions. Au titre de ce programme, l'IWAC est spécialement chargé de la coordination de la coopération au sein de la région CEE-ONU.

² La Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, entrée en vigueur en décembre 2000, offre aussi des possibilités d'appliquer et de juger les directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières. Sa mise en œuvre est donc étroitement liée à celle des directives de la CEE-ONU.

de l'eau. Elle portait sur l'utilisation des informations relatives à l'environnement lors de la prise de décisions. L'IWAC, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (centre PNUE-GRID d'Arendal) a également organisé une réunion d'experts sur le rôle et l'utilisation des informations relatives à l'environnement dans la gestion des eaux transfrontières. L'Association internationale de l'eau (IWA) publiera les résultats de cette réunion sous le titre Informations relatives à l'environnement dans la gestion des eaux transfrontières européennes.

B. Ateliers et conférences

Monitoring Tailor-Made IV – Informations visant à favoriser une gestion durable de l'eau: du niveau local au niveau mondial

8. L'IWAC a organisé cette quatrième Conférence internationale à St. Michielsgestel, Pays-Bas, du 15 au 18 septembre 2003, en collaboration avec l'Institut néerlandais sur la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées, l'Institut néerlandais pour la gestion côtière et marine et le Programme mondial d'évaluation de l'eau mené par l'ONU (voir www.mtm-conference.nl). Le groupe restreint de l'IWAC a participé à l'établissement du programme de la Conférence, qui comprenait les thèmes suivants: programmes d'évaluation de l'eau et coopération internationale; rôle et sources des informations; indicateurs d'évaluation intégrée; participation du public: processus, méthodologie et changement des institutions; et pratiques de surveillance.

Session spéciale du troisième Forum mondial de l'eau, consacrée à la gestion des eaux transfrontières

9. À l'occasion du troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, Japon, du 16 au 22 mars 2003), l'IWAC a organisé au nom du «Groupe GEO» (République tchèque), dans le cadre du projet «Transcat/Catchmod» financé par l'UE, une session sur la gestion des eaux transfrontières. Les présentations lors de la session comprenaient des conférences sur les thèmes suivants: gestion des eaux transfrontières en Europe – le rôle de la Convention de la CEE-ONU sur l'eau et de ses protocoles pour prévenir les différends concernant les eaux partagées entre pays membres de la CEE-ONU; harmonisation des outils de modélisation intégrés – l'initiative «Catchmod/Harmoni-CA» de la Commission européenne; coopération dans la gestion des eaux transfrontières – le cas du lac Peipsi et du Centre Peipsi pour la coopération transfrontalière; MANTRA-East – une approche intégrée de la gestion des eaux par le RIZA; coopération internationale au sein de l'IWAC pour améliorer la gestion transfrontière intégrée des ressources en eau; échange transfrontière de connaissances sur les eaux souterraines – principe de base du Centre international d'évaluation des eaux souterraines (IGRAC) placé sous les auspices de l'UNESCO. Les recommandations de la session spéciale ont été consignées dans les rapports du Forum.

Réunion d'experts UNESCO-IHP: commerce virtuel de l'eau

10. La réunion, tenue à Delft, Pays-Bas, les 12 et 13 décembre 2002, a été organisée par l'Institut néerlandais pour la santé publique et l'environnement (l'un des membres du groupe restreint de l'IWAC) sous les auspices de l'IWAC. Cette réunion était la première d'une série

de quatre réunions visant à envisager l'eau dans une perspective économique et à établir une passerelle entre la gestion pratique de l'eau et la pensée économique (voir www.iwac-unece.org).

Stages de formation sur la surveillance et l'évaluation de la qualité
des eaux de surface à l'intention du Bélarus, de la
Fédération de Russie et de l'Ukraine

11. Organisés par l'Institut hydrométéorologique slovaque, les stages de formation organisés à Bratislava du 18 au 22 novembre 2002 et du 25 au 28 août 2003 ont porté sur la mise en œuvre des directives de la CEE-ONU sur la surveillance et l'évaluation et ont constitué une contribution de la Slovaquie à l'IWAC.

Rencontre Est/Ouest sur la gestion intégrée des bassins fluviaux – atelier international
sur la Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique
communautaire dans le domaine de l'eau

12. Organisé par l'Institut hydrométéorologique slovaque et l'IWAC à Bratislava du 26 au 28 avril 2002, l'atelier a examiné les conséquences de la Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau sur la gestion des eaux transfrontières et l'utilisation possible des travaux actuels au titre de la Convention de la CEE-ONU sur l'eau pour la mise en œuvre de cette directive.

Deuxième Conférence internationale sur la gestion durable
des eaux transfrontières en Europe

13. L'IWAC a participé à l'établissement du programme de la Conférence, y a assisté (Miedzzydroje, Pologne, du 21 au 24 avril 2002) et a contribué à l'édition et l'impression des procès-verbaux (voir <http://www.unece.org/env/water/meetings/conf2.htm>).

Protection des eaux souterraines utilisées comme réserve d'eau potable:
deuxième atelier international sur les eaux souterraines

14. Organisé par le Gouvernement hongrois, en collaboration avec l'IWAC, l'atelier a eu pour thème les expériences, pratiques et problèmes liés à la protection des eaux souterraines utilisées pour la production d'eau potable. L'atelier s'est tenu à Budapest du 8 au 10 novembre 2001 (voir <http://www.unece.org/env/water/meetings/groundwater01.htm>).

Atelier: 10 cours d'eau transfrontières en Europe

15. L'atelier (Prague, 7 et 8 avril 2001) a été organisé par l'IWAC pour présenter les résultats de l'étude et le rapport sur les pratiques d'évaluation et l'état de l'environnement de 10 cours d'eau transfrontières en Europe (voir <http://www.iwac-riza.org/frontpage.htm>).

Conférences et ateliers régionaux ISARM/TARM

16. L'IWAC a participé à plusieurs ateliers et conférences organisés par l'ISARM/TARM sur la gestion des ressources des aquifères transfrontaliers à l'échelle internationale. Lors de ces ateliers et conférences, des présentations ont été faites sur l'expérience et les résultats

du programme de la CEE-ONU sur les eaux souterraines (inventaire des eaux souterraines transfrontières, directives concernant les eaux souterraines et études de cas). Des conférences régionales et des ateliers ont été organisés en Afrique du Sud (Le Cap, 2000), à Paris (sur l'aquifère des Iullemeden, Afrique), en Amérique latine (Santa Fe, 2001; Mar del Plata, 2002; Montevideo, 2003), en Afrique (Tripoli, 2002) et en Europe du Sud-Est (Zagreb, 2002).

Autres événements

17. L'IWAC a également participé à la deuxième Conférence nationale sur la gestion de la qualité de l'eau «Construire un cadre pour l'avenir» (Madison, Wisconsin, États-Unis, du 20 au 23 mai 2002), organisée par le Conseil des États-Unis pour le contrôle de la qualité de l'eau (voir www.nwqmc.org).

C. Voyages d'étude

18. Du 7 au 9 octobre 2002, l'IWAC a organisé une visite auprès des institutions et Ministères néerlandais de l'eau et de l'environnement pour une délégation de décideurs d'Asie centrale, qui ont accompli un voyage d'étude en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne dans le cadre du Programme spécial des Nations-Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA).

19. Dans le cadre du programme pilote sur les cours d'eau, l'IWAC, en coopération avec l'Ukraine, le Bélarus et la Pologne, partenaires du projet pilote, a également organisé un voyage d'étude sur les questions relatives à la gestion de l'eau du Bug (Bélarus, Pologne, Ukraine, du 11 au 16 août 2001).

D. Publications

20. L'IWAC a contribué aux publications suivantes:

- a) Procès-verbaux de la deuxième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe;
- b) Mise au point d'indicateurs concernant les eaux souterraines pour la deuxième édition du Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde, établi par le Groupe de travail sur les indicateurs concernant les eaux souterraines (UNESCO, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), IAH et CEE-ONU) en juin 2003;
- c) Chapitre 3 sur la mise au point d'indicateurs dans la première édition du Rapport des Nations Unies sur la mise en valeur de l'eau dans le monde (dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'eau mené par l'ONU), publié par l'UNESCO en 2003;
- d) Rapport n° 2 des projets pilotes sur les cours d'eau: identification et examen des questions liées à la gestion de l'eau. Des volumes séparés pour le Bug, la Morava et le Mures/Maros ont été publiés en avril 2002;
- e) Dix cours d'eau transfrontières en Europe: pratiques d'évaluation et statut de l'environnement, publié par l'IWAC en décembre 2001;

- f) Gestion des ressources des aquifères transfrontaliers à l'échelle internationale: leur importance et leur développement durable, publié par l'UNESCO en 2001;
- g) Inventaire des eaux souterraines transfrontières en Europe, établi par la CEE-ONU pour un numéro spécial de «Journal of Ground Water» (Magazine des eaux souterraines) en rapport avec les aquifères transfrontières;
- h) Procès-verbaux de l'atelier sur la protection des eaux transfrontières (Budapest, 2001).

E. Site Web

21. L'IWAC a créé sur Internet un site Web servant de plate-forme pour la communication et la divulgation des résultats. Ce site fournit des informations de base sur les diverses activités menées sous l'égide de l'IWAC et propose une série de documents téléchargeables. Dans un avenir proche, il sera amélioré pour permettre une utilisation plus interactive.

II. ACTIVITÉS FUTURES

22. À sa réunion de mai 2003, le groupe restreint a examiné les activités futures de l'IWAC qui compléteront les travaux déjà entrepris, et quelques activités nouvelles dans lesquelles l'IWAC pourrait jouer un rôle.

a) L'IWAC devrait continuer de contribuer aux projets pilotes sur les eaux souterraines et au projet ISARM/TARM, en coopération avec l'UNESCO, la FAO et l'IAH;

b) L'IWAC a été invité à remplir la fonction d'institution consultative et d'utilisateur final pour le projet «Prise de conscience et participation au processus de décision dans la gestion des bassins fluviaux par le biais de groupes de réflexion et de jurys de citoyens» (dit «projet de dialogue sur les cours d'eau»), mené au titre des mesures accompagnant le cinquième Programme-cadre de l'Union européenne et qui vise à améliorer la participation du public dans la gestion de l'eau;

c) L'UNESCO, qui assure les fonctions du secrétariat du Programme mondial d'évaluation de l'eau mené par l'ONU, a invité la CEE-ONU à diriger, en collaboration avec l'IWAC, le processus de mise au point d'indicateurs pour la deuxième édition du Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde en 2005. Le secrétariat de l'IWAC a rédigé une proposition pour ce projet. Elle a été examinée par les représentants des 23 organismes des Nations Unies réunis sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour l'eau et sera approfondie au cours de l'année 2003;

d) L'atelier d'évaluation concernant les projets pilotes sur les cours d'eau (voir plus haut) a permis de dégager des recommandations pouvant présider à la révision des directives sur les cours d'eau. Si la réunion des Parties le juge approprié, l'IWAC participera à cet exercice.

23. Plusieurs conférences et ateliers devraient être organisés par l'IWAC ou nécessiteraient sa contribution, à savoir:

a) Dans le cadre du projet de dialogue sur les cours d'eau, les professionnels de l'eau et les parties intéressées seront conviés à un atelier sur les méthodes pratiques concernant la participation du public, du 3 au 6 juin 2004 à Tartu, Estonie. Il sera suivi d'une conférence sur les recommandations politiques à l'intention des jurys de citoyens et des groupes de réflexion, prévue en novembre 2004 à Bruxelles;

b) Les experts de l'UNESCO-IHP participent à des réunions organisées sous les auspices de l'IWAC sur le sujet «L'eau est un bien rare et doit par conséquent être traitée d'un point de vue économique». Ces réunions visent à mettre au point des outils et des concepts appropriés et à établir une passerelle entre les pratiques de gestion de l'eau et la pensée économique. Parmi les prochaines manifestations, notons «L'eau en tant que bien et service» (Wageningen, Pays-Bas, novembre 2003); «La valeur de l'eau dans la gestion des bassins fluviaux transfrontières» (Coblence, Allemagne, mars 2005) et «Valeur(s) de l'eau» (mars 2006);

c) Dans le cadre de «Harmoni-CA»³, une conférence sera organisée en novembre 2003 dans le but de réunir des scientifiques et des responsables de la mise en œuvre de la Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. L'IWAC et la CEE-ONU seront invités à prendre part au débat sur les questions liées à la surveillance et à l'évaluation, et à la coopération transfrontière.

24. La réunion des Parties voudra peut-être également approuver les activités suivantes:

a) Gestion bénévole: l'idée de développer des activités en rapport avec la gestion bénévole a été évoquée à la réunion du groupe central de l'IWAC en mai 2003. Elle est étroitement liée à la question de la participation du public et pourrait être incluse dans les ateliers sur ce sujet;

b) Congrès international et foire commerciale «Eau, écologie et technologies» (ECWATECH), Moscou, juin 2004: l'IWAC pourrait contribuer à l'organisation d'un atelier sur la surveillance et l'évaluation dans le cadre du Congrès. Cet atelier pourrait mettre l'accent sur les leçons tirées de la mise en œuvre des projets pilotes et sur l'expérience tirée de l'application des directives de la CEE-ONU;

c) Le secrétariat de l'IWAC à Lelystad devrait coordonner les différentes activités et diffuser les informations pertinentes. À cette fin, le site Internet devrait être maintenu et régulièrement mis à jour. En outre, il serait souhaitable de publier un bref bulletin électronique proposant des informations condensées sur les événements marquants et des liens vers les informations de base.

³ Action concertée en vue de la création par la Communauté européenne d'un forum pour la communication, l'échange de renseignements et l'harmonisation en ce qui concerne l'utilisation et la mise au point d'outils de communication et d'information relatifs à la gestion intégrée des bassins fluviaux et à la mise en œuvre de la Directive de l'UE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

III. ÉVALUATION DES RÉALISATIONS DE L'IWAC

25. L'IWAC a été établi sur la base des travaux accomplis par le Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation; il est donc logique qu'il ait consacré à ces deux questions une partie importante de ses travaux. En particulier, les travaux relatifs aux projets pilotes sur les cours d'eau ont nécessité beaucoup d'attention et de ressources. L'IWAC s'est également penché sur de nombreux autres sujets touchant à la gestion de l'eau, tels les indicateurs et la participation du public, ce qui relie les activités essentielles de l'IWAC aux questions générales en matière de gestion de l'eau.

26. L'élargissement des activités futures de l'IWAC, par rapport au concept d'origine, repose sur les possibilités offertes par les nouveaux partenaires, par exemple ceux impliqués dans le projet ISARM/TARM et les activités du Programme mondial d'évaluation de l'eau. Il s'agit aussi d'un enjeu pour les membres du groupe restreint de l'IWAC, qui devraient favoriser le soutien d'une équipe d'experts plus nombreuse et divulguer à un public plus large les savoirs et connaissances spécialisées dérivant de ces initiatives. Le secrétariat de l'IWAC entend soutenir autant que possible ces initiatives.

27. Il est possible de conclure que les activités menées par l'IWAC ont contribué efficacement à l'échange des concepts et résultats issus de la recherche scientifique, ainsi que des meilleures pratiques concernant la surveillance et les autres questions de gestion de l'eau. Les pays n'ayant pas encore contribué aux travaux de l'IWAC sont invités à rejoindre le réseau et à proposer toute nouvelle initiative pertinente. Le secrétariat de l'IWAC continuera de fournir une assistance, notamment en ce qui concerne la coordination des activités, l'apport de connaissances spécialisées, l'annonce d'événements et la diffusion des résultats. De cette façon, l'IWAC pourrait devenir le réseau paneuropéen de scientifiques et de responsables politiques favorisant la gestion intégrée des ressources en eau.

28. Le secrétariat de l'IWAC a été confronté à d'importantes restrictions budgétaires en 2003 et les ressources humaines et financières pour les années à venir n'ont pas encore été attribuées par le Gouvernement néerlandais. Le secrétariat de l'IWAC s'efforcera de contribuer le mieux possible aux activités en fonction des ressources disponibles.
